

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société romande d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 18 (1921)  
**Heft:** 12

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

*Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Daillens (Vaud).*

— Compte de chèques et virements II. 1480. —

Secrétariat :

Dr ROTSCHY,  
Cartigny (Genève).

Présidence :

A. MAYOR, juge,  
Novalles.

Assurances :

L. FORESTIER,  
Founex.

Le Bulletin est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par Fr. 6.—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés domiciliés en Suisse ; par Fr. 7.— pour les Etrangers (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le Bulletin à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

Pour la publicité s'adresser exclusivement à :

**ANNONCES-SUISSES, S. A.,**

**Société Générale Suisse de Publicité, J. HORT, Lausanne.**

DIX-HUITIÈME ANNÉE

N° 12.

DÉCEMBRE 1921

SOMMAIRE. Avis divers à tous, par SCHUMACHER. — Bibliothèque. — Convocation. — A propos de l'extracteur « Bilatéral multiple », par É. MONOD. — Concours d'extracteurs organisé par le Comité de la Fédération vaudoise d'apiculture (illustr. — [suite et fin.]). — La sélection des abeilles et l'organisation de stations de fécondation (illustr. — [suite]), par Franz KOHLER. — L'abeille présente-t-elle dans son corps des matières de réserve pour le repos hivernal, par M<sup>me</sup> Dr Adrienne KÖHLER, traduit par le Dr Rotschy. — Abeilles et... lapins, par le Dr Otto MORGENTHALER, Liebefeld, traduit par le Dr Rotschy. — Piqûres d'abeilles, par FROIDEVAUX. — Lisons attentivement..., par SCHUMACHER. — La ponctualité des abeilles, par A. EGGER. — Office du miel, par F. JAQUES. — Coin pour rire. — Question N° 18. — Réponse à la question N° 17, par A. PORCHET. — Réunion de la Société suisse des amis des abeilles. — Nouvelle des sections : Payerne et Montagnes neuchâteloises. — Nouvelles des ruchers.

## AVIS DIVERS A TOUS

Nous pouvons supprimer les « Conseils » pour le numéro de décembre. Le seul conseil à donner en effet c'est celui-ci : Laissez vos abeilles tranquilles tout en surveillant régulièrement ce qui se passe au rucher. Donc, ce mois-ci, au lieu de cultiver nos abeilles, cultivons-nous nous-mêmes à l'aide de notre précieuse bibliothèque dont les volumes sont offerts à tous les membres domiciliés en Suisse, à titre absolument gratuit.

Nous fournissons toujours quelques volumes à prix réduits, mais nous n'avons pas encore reçu la nouvelle édition de *L'abeille et la ruche*. Nous avons encore : *La conduite du rucher*, de Bertrand. *La cire*, de

Cowan. *Cours complet*, de Layens et Bouvier. *Memento de l'apiculteur*, de Demogeot. *Apiculture*, de Hommell. *La vie des abeilles*, de Maeterlinek. *Ruche claustrante*, de Gouttefangeas.

Les *membres des sections* de la Romande paient leur cotisation au caissier de leur section.

Les *abonnés isolés* sont priés de verser la somme de fr. 6.— au compte de chèques II, 1480. *Les abonnés étrangers* versent en francs suisses la somme de fr. 7.—. Ces paiements doivent se faire avant le 15 décembre si l'on veut recevoir le numéro de janvier. MM. les Caissiers qui pourront nous fournir leurs listes de sections *en décembre* rendront grand service à l'administration. *Schumacher.*

## BIBLIOTHÈQUE

Le catalogue coûte 50 centimes et le supplément 30 centimes. En versant 90 centimes au compte de chèques II, 1480, on les reçoit franco ce qui est plus avantageux et plus expéditif que le procédé par remboursement. Il suffit d'indiquer au dos du talon du chèque ce qu'on désire, on économise ainsi encore une carte postale.

Prière de faire une liste des ouvrages désirés. L'expédition est toujours faite par retour du courrier ; si donc le lecteur ne reçoit rien, c'est que les volumes demandés ne sont pas disponibles.

## CONVOCATION

Société d'apiculture de Lausanne et environs, assemblée extraordinaire le 11 décembre, à 14 heures, salle Jean Muret.

Ordre du jour : Revision des statuts

*Le Comité.*

## A PROPOS DE L'EXTRACTEUR « BILATÉRAL MULTIPLE<sup>1</sup> »

Les demandes de renseignements reçues de toutes parts au sujet du « bilatéral multiple », que j'ai acquis cette année, sont une preuve que cet extracteur intéresse un grand nombre d'apiculteurs. Aussi, pour éclairer l'opinion autant que pour répondre à certaines critiques qui ne manquent jamais de surgir lorsqu'une nouvelle machine se présente, je me décide à écrire ces lignes, pensant qu'elles rendront service à plus d'un ami des abeilles.

L'appareil n'est plus inconnu : sa description a déjà paru dans le *Bulletin* de juillet 1920, et j'y renvoie ceux que la question pourrait intéresser. De plus, les nombreux apiculteurs réunis à Pailly, en juillet dernier, ont pu l'examiner tout à leur aise. Pourtant, à en juger par

<sup>1</sup> Voir aux annonces.

les questions que l'on me pose, certains points restent encore obscurs, aussi vais-je essayer de les éclaircir.

Ce qu'il faut savoir avant tout, c'est que cet extracteur est construit en trois séries : A, B, C.

Les appareils de la série C peuvent extraire des cadres de hausses D.-B., D.-T., Burki-Jeker et vieille ruche suisse. C'est le modèle que j'ai acquis sur le conseil de notre cher rédacteur, M. Schumacher. Ne possédant que des ruches D.-B., et n'extrayant que le miel de mes cadres de hausses, c'est la machine qui me convient. Les apiculteurs qui voudront extraire grands et petits cadres des systèmes sus-indiqués (à part le Burki-Jeker), pourront se procurer l'appareil de série B. Enfin, les possesseurs de Layens ou les rares personnes qui, en plus de ce système, en ont encore plusieurs autres, adopteront le modèle de série A. Contrairement à ce qui vient d'être dit à ce sujet dans le *Bulletin* de novembre, cet extracteur permet de vider des cadres de toutes dimensions, variant de 0,135 m. à 0,42 m. de hauteur. Pratiquement, il serait illogique d'extraire en même temps des cadres de grandeurs diverses, quoique la chose puisse se faire sans difficulté. Aussi l'apiculteur qui possède plusieurs systèmes de ruches peut facilement répartir en séries l'extraction de ses différents modèles. Chaque changement de dimension lui nécessite le desserrage et le serrage de seize écrous, en tout une manipulation d'une durée insignifiante. D'après ce qui précède, chacun peut ainsi acquérir l'appareil qui lui convient : les séries B et C sont pour ceux qui ont obtenu l'unité dans leur système de ruches, et la A pour ceux qui ont encore la diversité.

Dire qu'il est trop grand pour l'apiculteur suisse n'est pas exact, puisque l'on peut obtenir un appareil de huit cadres déjà. Personne ne voudrait pourtant revenir à l'extracteur de deux cadres. Quant à la dimension en hauteur, elle n'a rien d'exagéré non plus, puisque dans le plus grand modèle, la cuve ne mesure que 1,14 m. de diamètre ; cela n'a du reste pas d'importance, celle-ci étant disposée verticalement. Ainsi, l'extracteur, très à portée, permet l'introduction facile des cadres, le dessus de la cage étant à environ 1,30 m. du sol (1,10 m. pour la série C). Donc, pour exécuter ce travail, pas nécessaire de monter sur un escabeau, comme pour les appareils fixés sur table ou établi, et point d'engrenage pouvant le gêner. La largeur complète n'est que de 80 cm. pour le « 20 cadres » ; elle est naturellement moindre pour le 16, 12 ou 8 cadres » ; il peut ainsi passer par toutes les portes. Son poids est de 80 kg. environ pour le grand modèle ; celui que je possède ne pèse pas 50 kg. Deux des pieds munis de roulettes permettent le déplacement par une seule personne.

(A suivre.)

E. Monod.

## CONCOURS D'EXTRACTEURS

organisé par le Comité de la Fédération vaudoise d'apiculture.

### Rapport du jury.

(Suite et fin. — Voir clichés ci-contre).

Ceci dit, voici les résultats du concours :

Pour l'appréciation des divers appareils, nous avons établi huit rubriques, avec un maximum de dix points chacune. Maximum 80 points. Etant donné qu'aucune des machines présentées n'a obtenu un nombre de points suffisants, nous n'avons, à notre grand regret, pu décerner de premier prix. Nous avons délivré deux deuxièmes prix *ex-aequo*, dont un à M. Burnier, agence apicole, à Lausanne, et l'autre à M. Birchmeier, constructeur à Kunten, Argovie.

1<sup>o</sup> *Syst. Burnier.* Prix de l'appareil, trois cadres, fr. 155.— ; quatre cadres, fr. 165.—.

Nous avons regretté de n'avoir pas eu l'appareil à quatre cadres car il aurait sûrement recueilli le maximum de points ; il se fabrique paraît-il sur le même principe que le trois cadres présenté ici ; c'est l'extracteur le plus fort et le plus pratique qui ait été présenté. Il obtient :

Bienfacture	10 points	Engrenage	10 points
Solidité	10 »	Cage	7 »
Stabilité	9 »	Cuve	8 »
Matériel employé	10 »	Appareil d. son ensemble	9 »

Ensemble, 73 points, prix fr. 100.—.

2<sup>o</sup> *Syst. Birchmeier.* Prix de l'appareil, quatre cadres, fr. 165.—.

Bel extracteur à quatre cadres, bien construit. Nous regrettons toutefois que la cage ne soit pas plus profonde ; son couvercle gagnerait aussi à être divisé en deux pièces et s'ouvrant sur charnières.

Le jury lui accorde :

Bienfacture	10 points	Système de traction	8 points
Solidité	10 »	Cage	8 »
Stabilité	8 »	Cuve	10 »
Matériel employé	10 »	Appareil d. son ensemble	9 »

Ensemble 73 points, prix fr. 100.—.

Notre *Bulletin* étant de format très réduit, nous nous dispensons de faire la critique des six autres appareils présentés qui, quoique étant généralement très bien construits, présentent toutefois les inconvénients cités plus haut. Notre but était d'apporter divers perfectionnements à la construction actuelle de nos extracteurs.

Si ce concours peut y avoir contribué, nous en serons entièrement satisfaits.

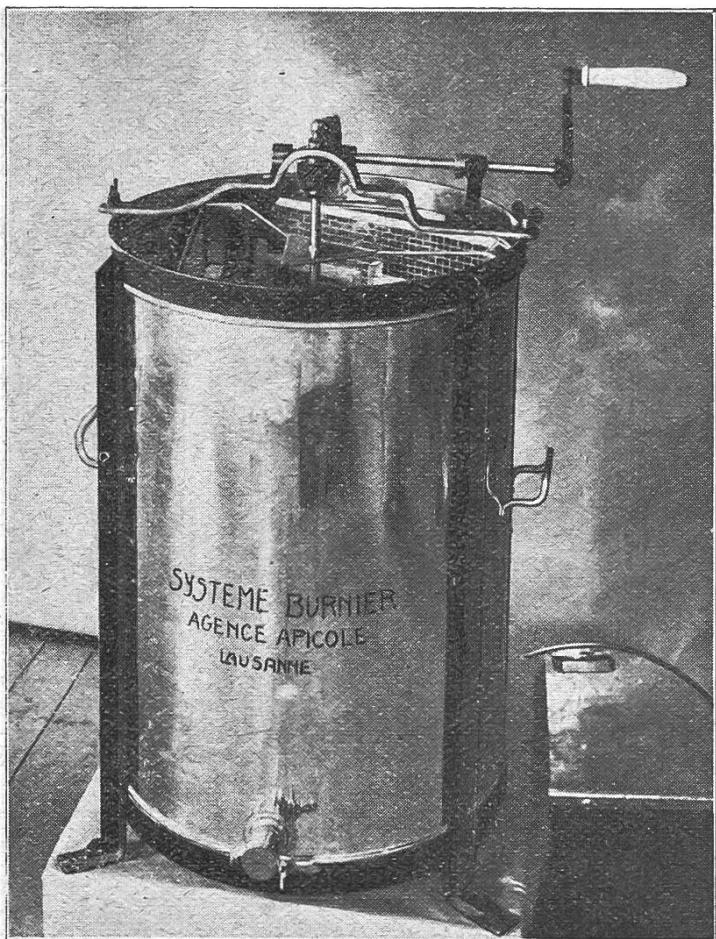
Au nom du jury :

Le président :

*A. Valet.*

Le secrétaire :

*E. Péclard.*



## LA SÉLECTION DES ABEILLES ET L'ORGANISATION DE STATIONS DE FÉCONDATION

(SUITE)

*Pour la pratique il est important d'observer :*

1<sup>o</sup> Si dans le même élevage les reines ne sont pas toutes de la même couleur foncée, mais quelques-unes brunes ou brun clair, cela ne veut pas dire que la race n'est pas pure.

2<sup>o</sup> Mais si alors toutes sans exception sont de même nuance foncée, cela aura seulement pour cause le hasard dans le choix des larves ou des œufs.

3<sup>o</sup> Si la race laisse à désirer, comme fécondité, on choisit alors des reines de couleur *brun clair* et *vice-versa*.

Mais comment peut-on compter alors sur un élevage certain et une descendance pure de ces colonies supérieures, si des colonies de nature faible et bourdonneuses envoient la plus grande quantité de bourdons qui sont naturellement les héritiers des faiblesses de leurs colonies ?

Il faut donc prendre garde aux ruchers voisins. Nos braves colonies sont toujours restées en minorité, car elles essaient rarement. Il est donc nécessaire d'obtenir une sélection, il faut augmenter les colonies supérieures en élevant des reines de descendance noble et propager leur fécondation avec des bourdons provenant de colonies supérieures, de colonies de tout premier ordre.

Pour cela il est nécessaire d'avoir une *station de fécondation*.

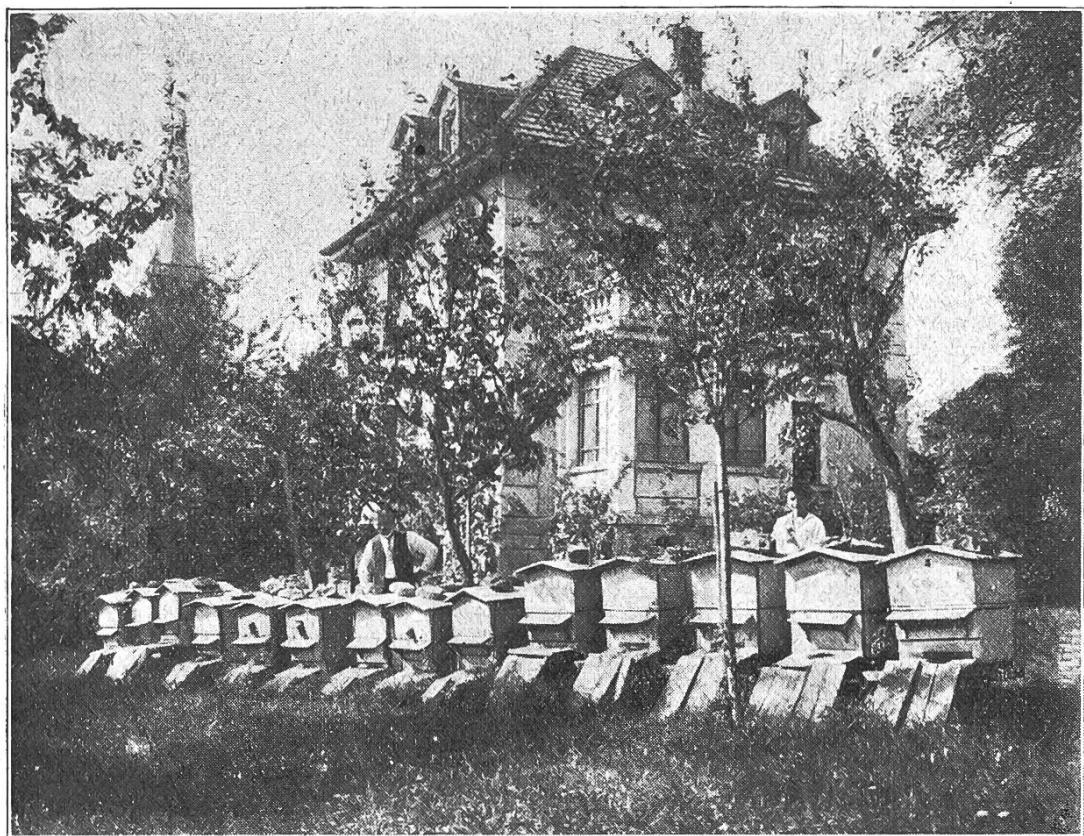
Pour une station de fécondation il faut choisir un endroit isolé des ruchers avoisinants que des bourdons et reines étrangers n'atteignent pas. La distance des autres ruchers de la contrée doit être d'au moins deux à trois kilomètres. Des montagnes, des forêts et la formation du sol augmentent beaucoup la sûreté de la station.

La sécurité contre les dommages éventuels peut être assurée par une haie en fil de fer barbelé ou du treillis, quelques arbres abritent l'emplacement contre les trop forts coups de soleil. Il est aussi avantageux que la station soit située de façon à être le soir de bonne heure dans l'ombre, afin que les abeilles rentrent tôt, ce qui permet au chef de la station de faire sa visite de bonne heure.

A cette station il y a une ruche que, pour simplifier, je nomme *bourdonnière* : c'est une colonie ayant fait ses preuves de qualité

supérieure et choisie par des experts ; elle fournira les bourdons pour la station de fécondation.

Elle est transportée à la station avant le commencement du vol des bourdons pour qu'il s'en perde le moins possible et qu'ils s'habi-



Rucher de M. Xavier Petignat, à Courgenay, en 1921.

tuent à l'emplacement. Au temps propice on y place les ruchettes de fécondation sur des pieux qui doivent être placés aussi dispersés que possible.

La station est sous la surveillance d'un chef. Le devoir de celui-ci est : soigner la bourdonnière, la garder dans de bonnes dispositions, recevoir et placer les ruchettes, contrôler la fécondation des reines et retourner les ruchettes. Il rend compte de son travail à la fin de la saison.

Le personnel de la station est composé en outre : des experts qui choisissent la bourdonnière, la matière d'élevage, et surveillent les éleveurs et le chef de la station de fécondation. Ils rendent compte à la fin de la saison. Les éleveurs doivent donner un rapport sur leurs produits d'élevage à la fin de la saison.

*Le fonctionnement de la station est le suivant :*

*Au courant d'avril* : tous les membres font leurs commandes de reines auprès du comité, ces commandes sont réparties entre les éleveurs choisis.

*Fin avril* : ou commencement de mai, tous les éleveurs font rapport de leurs produits d'élevage de l'année précédente et, au moyen de ces rapports, les experts choisissent la matière d'élevage.

Les éleveurs commencent l'élevage nécessaire suivant les commandes parvenues ou celles qu'ils espèrent, et avisent les acheteurs qui, pour le temps convenu, apportent ou envoyent par la poste leurs ruchettes de fécondation bien approvisionnées et peuplées. Ces ruchettes ne doivent absolument pas contenir de bourdons.

L'éleveur apporte toutes les reines de race pure, écloses dans les ruchettes, après les avoir marquées, au chef de la station, où le client peut les aller chercher, ou se les faire envoyer par la poste, après la fécondation.

Visiter la station, amener ou venir chercher des ruchettes pendant la période de fécondation n'est pas permis, ou seulement en présence du chef de la station.

Voici à grands traits le fonctionnement des stations de fécondation.

(À suivre.)

*Franz Kohler, Oron-le-Châtel.*

---

**L'ABEILLE PRÉSENTE-T-ELLE DANS SON CORPS  
DES MATIÈRES DE RÉSERVE POUR LE REPOS HIVERNAL ?**

**Observations sur des changements des corps gras de l'abeille,  
par M<sup>lle</sup> Dr Adrienne Kœhler.**

(Institut suisse de l'industrie laitière et de bactériologie  
du Liebefeld, Berne.) Directeur : Prof. R. Burri.

---

Nous savons que chez les animaux qui passent l'hiver en léthargie, le tissu adipeux représente la matière de réserve qui est dépensée pendant le manque de nourriture. La cuirasse de graisse des animaux hibernants des plus développée en automne a beaucoup diminué à la fin du sommeil hivernal. Pour les temps de disette également la graisse est la nourriture de réserve à laquelle puise l'organisme pour le maintien de la vie. Dans le monde des insectes nous trouvons de même un tissu adipeux bien développé dont on peut admettre qu'il représente une réserve. Ce qui peut justifier notre supposition, ce sont

les observations sur la disparition de la graisse pendant la métamorphose alors que se forment de nouveaux organes, toute nourriture extérieure manquant.

L'abeille possède un tissu adipeux bien développé et cela surtout dans la partie postérieure du corps où il recouvre uniformément le squelette chitineux et est appelé corps gras. En ouvrant l'abdomen il se présente, après avoir enlevé l'intestin, sous forme d'un voile blanc, délicat, tapissant l'intérieur de la cavité. Avec l'aide du microscope on constate que ce voile tenu est formé de cellules éparses parmi lesquelles trois espèces sautent aux yeux. Quelques-unes de ces cellules à gros noyau distinct et remplies de granulations verdâtres ne nous intéressent pas davantage, pas plus que d'autres plus petites, disposées en cordons et contenant deux ou plusieurs noyaux. Observons plus spécialement les cellules graisseuses typiques du corps gras présentant un gros noyau irrégulier et dans le protoplasme des gouttelettes claires, réfringeantes, gouttelettes de graisse. Il nous est permis, comme nous l'avons déjà dit, de considérer la fonction du corps gras avant tout comme une accumulation de réserve, quoique à côté de cela il lui revienne probablement encore d'autres fonctions. Ainsi principalement celle de l'excrétion des matières superflues pour le corps, du moment que l'on retrouve dans les larves des abeilles des sels d'acide urique dans le tissu adipeux. Mentionnons encore la possibilité d'une collaboration à la respiration que fait entrevoir sa richesse en trachées.

Si nous observons le sommeil hibernal des abeilles, nous devons avouer que nous ne sommes pas encore très au clair à ce sujet. L'idée généralement admise aujourd'hui est que cet état ne correspond pas, à proprement parler, au sommeil hibernal des mammifères comme on l'observe chez la chauve-souris, la marmotte et d'autres. Le repos hivernal de l'abeille correspondrait plutôt à celui de l'ours. En contraste avec les animaux cités auparavant, lesquels restent des mois entiers sans prendre de nourriture, la durée du sommeil chez l'ours s'adapte d'après les circonstances extérieures. Qu'il survienne un redoux et le voilà qu'il se promène, cherchant et prenant de la nourriture pour retourner à l'état de sommeil et de fonctions vitales diminuées dès que le froid survient de nouveau. Il en est de même pour l'abeille qui renaît à la vie dans les chaudes journées d'hiver et alors consomme davantage de miel. Des explications plus exactes sur le sommeil hibernal des abeilles restent réservées à des observations encore plus étendues, mais dores et déjà il serait intéressant d'étudier le tissu adipeux des abeilles pendant l'hiver.

Je commençai à étudier cette question l'hiver dernier et je pus à cette occasion fixer des différences nettes dans la formation du tissu adipeux en été et en hiver. Les faits observés ne permettent, pour le moment, pas encore de tirer des conclusions certaines sur le rôle que le tissu adipeux joue en hiver; mais ils sont assez intéressants pour être brièvement rapportés ici.

En janvier 1921, M. le Dr Morgenthaler me rendit attentive au fait que le tissu adipeux des abeilles envoyées d'ailleurs pour être examinées au point de vue des maladies, se comportait autrement que d'habitude. Dans les préparations par écrasement on trouvait à part la graisse des globules spéciaux. Attirant mon attention sur la signification que pouvait avoir l'explication de la nature de ces globules, qu'on les considérât comme parties normales du tissu adipeux ou comme apparition morbide, M. Morgenthaler m'engageait à en poursuivre l'étude. Je le remercie ici pour m'en avoir donné l'idée. Voici ce que démontra le microscope :

Les cellules graisseuses isolées étaient pleines à sauter de globules ronds, d'aspect blanchâtre et se différenciant très nettement des gouttelettes graisseuses. Leur volume varie d'un diamètre de deux millièmes de millimètre pour les plus petits à trois millièmes de millimètre pour les plus grands. Leur forme est le plus souvent celle d'une boule, mais il s'en présente également des ovales ou de forme irrégulière avec des boursouflures; il sont assez fortement réfringéants et se détachent du fond par une ligne de démarcation très nette. Leur intérieur ne présente pas une structure spéciale, et le plus souvent ils apparaissent granuleux et montrent sur leur bord une place claire, transparente qui donne l'impression d'une vacuole. Ils se différencient ultérieurement encore des gouttelettes graisseuses par leur réaction. Premièrement ils gagnent le fond d'une goutte suspendue alors que la graisse nage à la surface, puis ils ne se colorent pas avec les colorants habituels de la graisse. Par contre on peut les colorer avec l'éosine, la fuchsine, le violet de méthyle; les colorants des tissus vivants, le rouge neutre, le bleu de méthylène ne les colorent que très peu. Un noyau ne peut être décelé avec les colorants nucléaires, si bien qu'il ne saurait s'agir d'organismes ou de leucocytes, ce que l'on peut déjà déduire du manque d'une structure et d'une grosseur régulières.

Soumis à des acides ou à des alcalins dilués, ces corpuscules deviennent turgescents, perdent leur réfraction et peu à peu se dissolvent; les solutions salines concentrées les rendent également turgescents. La pepsine et l'acide chlorhydrique les dissolvent sans aucun résidu, par contre ils sont indifférents à l'alcool, à l'éther et au chloroforme.

Le réactif de Millou employé pour l'albumine leur donne nettement une coloration rouge en les chauffant.

Tous ces faits indiquent la nature albuminoïde de ces corpuscules.

Comme jusqu'à présent je n'avais jamais observé ces formations comme inclusion des cellules adipeuses, je pensais à admettre peut-être un phénomène maladif, jusqu'au moment, où examinant des colonies de notre rucher, je pus me convaincre qu'il s'agissait là d'un phénomène normal.

Traduit par le Dr Rotschy.

(A suivre.)

### ABEILLES ET... LAPINS

Permettez-moi, pour éviter une confusion, une brève observation quant à l'article de M. Odier, publié dans le numéro d'octobre 1921. Le vétérinaire de notre établissement, qui a examiné les lapins, sachant le grand intérêt que porte M. Odier à toutes les questions apicoles, a seulement voulu rendre plus compréhensible le terme latin de *Coccidie* en y ajoutant l'observation que ces parasites font partie du même groupe que le *Nosema apis*. Cela revient à dire qu'il ne s'agit pas de bactéries (donc pas de microorganismes d'origine végétale) mais d'animalcules infiniment petits groupés sous le nom de protozoaires et de sporozoaires. Malgré la parenté existant entre les deux groupes *il est complètement exclu que ce parasite du lapin envahisse l'abeille et vice-versa*. L'étude des maladies infectieuses a, au contraire, tout nouvellement démontré que la plupart des parasites présentent une adoption extraordinairement sensible pour leur hôte et n'attaquent que celui-ci seul, à l'exclusion de ses parents les plus proches. Citons comme exemple connu le champignon de la « rouille » des céréales : on sait à ce sujet que la rouille du seigle ne peut attaquer le froment et vice-versa la rouille du froment ne se transmet pas au seigle. Chaque espèce de champignon est donc nettement limitée à son hôte, bien que les deux parasites rentrent dans la même espèce (*Puccinia*) et sont encore plus proches parents que les *Coccidies* et le *Nosema*. Comme autre exemple rappelons que le *Nosema bombycis*, cause de la maladie des vers-à-soie, n'attaque pas, pour autant qu'on le sait, les abeilles et qu'inversément le *Nosema apis* n'est pas pathogène pour les vers-à-soie.

Il n'existe donc aucun danger de contamination réciproque entre l'abeille et le lapin, et le clapier n'a pas besoin d'être éloigné du rucher, si de ce voisinage ne découlent pas d'autres inconvénients, tels que bruits, dérangements, odeurs, etc...

Traduit par le Dr Rotschy.

Dr Otto Morgenthaler, Liebefeld.

## PIQURES D'ABEILLES

---

Le *Bulletin* du mois d'août dernier publiait sous le titre « Les méfaits d'une piqûre d'abeille ». A Monsieur René Christen, cand. méd., *Cologny*, je puis signaler un même cas de piqûre au cou sur la grande veine en la personne de mon frère, 36 ans, au mois de juillet de cette année. Immédiatement il est pris d'un malaise général présentant tout à fait les mêmes signes caractéristiques que ceux du jeune homme en question ; palpitations, difficulté de respirer, enflure des mains, cyanose, seulement il ne perd pas connaissance.

Un cas à peu près analogue est arrivé à M<sup>lle</sup> Opplicher, sœur d'un apiculteur voisin de chez moi, environ un mois avant, piquée alors au bas du pouce gauche entre l'index, elle perd connaissance le cœur est tellement pris, elle rend.

Comme l'indique M. Christen, certaines personnes, en effet, sont plus sensibles que d'autres, et je crois que celles-ci devraient prendre leurs précautions si elles sont appelées à visiter ou s'aider à faire des opérations dans un rucher, puisque dans des circonstances pareilles cela peut occasionner la mort.

La Chaux-de-Fonds, octobre 1921.

*L. Froidevaux.*

## LISONS ATTENTIVEMENT...

---

Voici la carte que nous avons reçue :

« Combien de jours minimum faut-il compter après la ponte de l'œuf jusqu'à la naissance de la reine ?

Dans la « Conduite du rucher », XI<sup>me</sup> édition, page 15, je lis : L'œuf pondu passe à l'état de larve au bout de 3 jours ; la larve de la mère est nourrie pendant 5 jours ; l'emprisonnement dans la cellule dure environ 7 ½ jours, donc au total 15 ½ jours. L'éclosion a lieu le 16<sup>me</sup> jour environ après que l'œuf a été pondu.

A la page 16, on peut lire : L'éclosion des nouvelles reines peut commencer dès le 10<sup>me</sup> ou le 11<sup>me</sup> jour après la suppression de l'ancienne. Il y a donc une différence assez sensible avec le premier calcul. Voudriez-vous avoir l'obligeance de me répondre par la voie du *Bulletin*, la chose intéressera sûrement d'autres apiculteurs. »

(Réd.). — Voici notre réponse. Relisez attentivement cette page 16 ; vous y verrez que, lorsque les ouvrières se font de nouvelles mères pour remplacer l'ancienne et non pour essaimer, elles choisissent généralement des *larves écloses depuis un certain nombre d'heures...* etc. Lisez bien le mot *larves* et non pas *œufs*. Ces larves ont donc envi-

ron 4, peut-être 5 jours (depuis la ponte de l'œuf), qui, ajoutés « au 10<sup>me</sup> ou 11<sup>me</sup> jour » ci-dessus indiqué, font 15 jours — 15  $\frac{1}{2}$  jours —. Ce chiffre est une moyenne ; des extrêmes ont été remarqués dans un sens et dans un autre, soit dans un terme plus court ou au contraire après un terme plus long.

*Schumacher.*

## LA PONCTUALITÉ DES ABEILLES

« Un apiculteur anglais, M. Alder, à Fett Hautshire, a habitué ses laborieuses abeilles à une grande ponctualité.

Le son d'une cloche est pour elles le signe de l'aller au travail et le soir, au son de la même cloche, elles rentrent obéissantes dans leur demeure. A six heures du jour, le battant frappe le métal et tout de suite les abeilles s'envolent et butinent toute la journée dans la vaste propriété. La cloche vient-elle à résonner, qu'elles cessent immédiatement le travail. Une heure plus tard, par un tintement plus doux, ces mêmes abeilles sont envoyées au « lit ».

Comme M. Alder raconte — et pour cette communication, nous devons lui en laisser la responsabilité — ses abeilles étaient tellement habituées à la ponctualité, qu'une fois, comme il oubliait de donner le signe de cessation du travail, quelques abeilles furent envoyées vers lui, l'entourèrent et le survolèrent jusqu'à ce qu'il donna le signe du repos. »

Tel est l'article paru dans la *Neue Bündner Zeitung* que je me permets d'offrir aux lecteurs du *Bulletin*.

Que l'on se représente cette scène amusante, M. Alder au milieu de ses obéissantes abeilles. Le journaliste et l'apiculteur anglais ont certes le droit de plaisanter, mais néanmoins ce trait est pour nous, apiculteurs, un peu trop fort.

*A. Egger.*

(Réd.). — Les Comités des sections vont tous demander ce M. Alder comme conférencier !!

## OFFICE DU MIEL

Le marché du miel est toujours très encombré, les ventes sont nulles pour le moment. Des réclames nombreuses pour la vente du miel étranger se présentent dans les journaux, la plupart sans désignation de provenance. Nous prions les sociétaires de nous envoyer les journaux (pas seulement les coupures) de leur région qui publient de telles réclames pour que nous puissions dénoncer les délinquants.

*F. Jaques.*

## COIN POUR RIRE

(Réd.). — Il y a des pince-sans-rire partout et ce n'est pas chez les Anglo-Saxons qu'ils manquent le plus. Voici ce que nous lisons dans l'*Apiculteur de Paris* qui le tire lui-même de la *Beekeeper's Gazette* :

*Frotte-pattes pour abeilles.* Tout observateur soucieux sait que les abeilles dépensent beaucoup en balayage du plateau de la ruche ; les particules de cire, de pollen, de poussière apportées par des centaines de milliers d'allées et venues de butineuses. Je ne peux rien contre les débris de cire et de pollen, mais je préviens la poussière. Je découpe une bande de velours que je colle sur le plateau en dedans de l'entrée dans toute sa largeur. C'est un réel plaisir de voir comment les abeilles usent de ce frotte-pieds ou paillasson qu'elles ont ainsi à portée sans avoir à le chercher ; c'est du temps et du travail épargnés.

(Réd.). — On pourrait encore leur suggérer un aspirateur à poussière marchant à l'électricité.

## QUESTION N° 18

Y a-t-il un apiculteur, lecteur du *Bulletin*, qui ait tenté l'introduction de reines en usant de la méthode Baldwin-Bohon (voir n° 9 de 1918) ? Si oui, l'expérience a-t-elle été régulièrement heureuse et comment a-t-on procédé ? La reine de choix a-t-elle été libérée dans la colonie de destination aussitôt après l'expulsion de la mère à remplacer ? Vernez.

## RÉPONSE A LA QUESTION N° 17

Comme couverture des ruches exposées en plein air, il est préférable de choisir la tôle galvanisée plutôt que le zinc laminé.

Si celui-ci peut être plus aisément coupé, ployé, percé sans exiger un outillage spécial (de vieux ciseaux peuvent tenir lieu de cisailles), il est cependant moins durable que celle-là. Le zinc subit, en effet, sous l'influence des intempéries, une espèce de lente oxydation qui le ronge peu à peu et finit par le trouer. Il nous souvient d'avoir constaté la chose sur des ruches vieilles d'une vingtaine d'années : les caisses, régulièrement repeintes, étaient encore en bon état de conservation ; quant aux toitures métalliques, toutes étaient à changer parce que fendillées, écaillées ou percées. D'autre part, le zinc est très sensible aux phénomènes physiques de contraction et de dilatation. Le jeu continu qui en résulte finit par arracher les clous de fixage, ou agrandir les trous de ceux-ci jusqu'à ce que leurs têtes deviennent incapables de retenir la couverture en place. Le moyen unique de parer à cet inconvénient est de ne pas clouer le zinc en bordure du lambris du chapiteau, mais de rabattre le flottage sous les avant-toits.

En se servant de tôle galvanisée, les accidents signalés ci-dessus ne se seraient certainement pas produits. Sa durée est pour ainsi dire

indéfinie, car il n'est pas rare de voir une telle couverture usagée reprendre place sur une ruche neuve, et cela plusieurs fois. Ici dilatation et contraction existent aussi, mais sont si faibles que leurs effets sont nuls sur les pointes maintenant la tôle.

Enfin, nous avons l'impression que les températures extrêmes (chaud comme froid) sont plus intenses pour les couvertures de zinc que pour celles de tôle galvanisée. Cependant, pour être exact, nous devons ajouter que nous n'avons pas fait d'essais comparatifs, à ce sujet, thermomètre en main, mais nous nous sommes uniquement basé sur des constatations tactiles.

Du 10 novembre 1921.

A. Porchet.

## RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES AMIS DES ABEILLES

Les apiculteurs de la Suisse alémanique ont eu leurs assises annuelles à Berne, les 7 et 8 août.

Le dimanche 7, l'assemblée générale réunissait plus de 600 participants dans la grande salle du Casino. Après les souhaits de bienvenue et quelques mots aimables pour les confrères romands représentés par MM. Schumacher, Farron et Forestier, le président, M. Goldi, donna un aperçu sur la marche de l'Association. Divers orateurs entretiennent ensuite l'assemblée : 1<sup>o</sup> de la meilleure manière de soigner le couvain ; 2<sup>o</sup> des avantages de la sélection ; 3<sup>o</sup> de la vie de l'apiculteur bernois G.-H. Morlot ; 4<sup>o</sup> des méthodes de travail ; 5<sup>o</sup> de la valeur nutritive du miel.

Le lendemain, à huit heures, réunion des délégués dans la Burger-Ratsaal, où, après avoir liquidé diverses questions administratives, furent examinés les nouveaux tarifs perçus pour l'entrée des miels étrangers et leurs conséquences. L'invasion de ces miels tue peu à peu notre apiculture, sans que nos réclamations soient entendues ; on ne les examinera sans doute que lorsque les abeilles auront à peu près disparu et que les arbres fruitiers demeureront stériles. On verra alors la faute commise par la porte trop largement ouverte. Mais à ce moment il sera peut-être trop tard pour sauver de la ruine une branche qui est le complément indispensable de l'agriculture. F.

## NOUVELLES DES SECTIONS

### Section de Payerne.

A notre tour, nous avons eu le privilège de recevoir, dimanche 23 octobre 1921, MM. Borgeaud & Porchet pour nous donner le cours sur « La loque au point de vue scientifique ». Nous les remercions encore d'avoir bien voulu affronter le temps affreux dont nous étions gratifiés ce jour-là pour venir nous entretenir de ce sujet aussi palpitant que d'actualité. Les absents ont tort, veut l'adage ; ceci pouvait s'appliquer dimanche, car les apiculteurs de la région convoqués soit individuellement, soit par la voie des journaux, n'ont pas répondu très nombreux à l'invitation de notre comité. Encore une fois, ce sont eux qui y ont perdu. Malgré cela l'exposé des conférenciers fut on ne peut plus captivant et instructif, ce dont nous leur savons gré.

Egalement très intéressante la discussion qui suivit, et dans laquelle on ne chôma pas.

La séance fut encore rehaussée par la présence de M. Valet, président de la Fédération vaudoise, qui est déjà une « vieille connaissance de notre section.

En terminant ce trop bref exposé, je me fais un devoir de remercier la « Vaudoise » d'avoir bien voulu nous accorder ce cours et ces messieurs d'être venus nous le donner.

M. G.

\* \* \*

### Section des montagnes neuchâteloises.

Les membres sont informés que nos trois collègues des Ponts-de-Martel, n'ayant pu se charger du bureau du comité, lequel leur avait été confié par l'assemblée générale du Crêt-du-Locle, du 23 octobre écoulé, les membres restants se sont réunis le lundi 7 novembre, au Buffet de la Gare, au Locle, et ont constitué, pour l'exercice 1921 - 1922, un nouveau comité, dont la composition devra être ratifiée par la prochaine assemblée générale.

*Composition du comité.* — Président : MM. Paul Stauffer, 1<sup>er</sup> août 3, La Chaux-de-Fonds ; vice-président : Adolphe Gall, La Chaux-de-Fonds ; secrétaire : Albert Biéri, La Chaux-de-Fonds ; caissier : Fritz Cosandier, Le Locle ; bibliothécaire : Franz Kaufmann, La Chaux-de-Fonds ; assesseurs : Charles Gabus, La Chaux-de-Fonds, Jean Ruedin, Le Locle.

*Délégations.* — A la Société Romande : MM. Paul Stauffer et Eugène Maire ; la Société cantonale : Paul Stauffer, Eugène Maire, Georges Calame ; suppléant : Félicien Magnin.

*Vérificateurs des comptes.* — MM. Ulysse Jaggi et Georges Jeanmaire.

*Vérificateurs des comptes de la Romande.* — MM. Fritz Cosandier et Georges Calame.

*Contrôle du miel.* — MM. Arnold Vuille et Albert Jeanmaire.

*Ruche d'élevage.* — M. Albert Jeanmaire, La Chaux-de-Fonds.

*Le Comité.*

---

## NOUVELLES DES RUCHERS

---

A. Grobet-Magnenat, Prilly, le 9 octobre 1921. — Maintenant que l'activité a presque cessé au rucher, les loisirs de l'apiculteur deviennent un peu plus grands malgré le plaisir qu'il éprouve de rester, par les journées estivales d'octobre dont nous jouissons, à contempler le vol affairé de ses avettes. Cela n'engage guère à s'armer d'une plume, surtout si elle est rouillée à l'instar de la mienne, mais pour notre cher *Bulletin*, le trait d'union entre nous, j'essayerai de donner un résumé des opérations et remarques de la saison dernière.

En avril, en prévision du transport à la montagne de mes colonies, et surtout pour parer à l'essaimage je renouvelai toutes mes reines.

Cela me réussit à merveille quoique un peu contrarié par la neige et le froid survenus à la fin de ce mois. J'arrivai avec quelques soins à faire de bonnes colonies pour fin mai. Voyant qu'à Prilly (mes prévisions dont je faisais part en mars se sont réalisées en tous points) les chances d'une récolte, si petite fût-elle, étaient nulles ; deux collègues et moi, nous transportâmes nos ruchées à quelques kilomètres d'ici. Cela nous permit, à part une quarantaine de kilos récoltés, d'avoir des ruches bien en forme pour la saison au Jura.

Le transport à Vallorbe par chemin de fer eut lieu les premiers jours de juin et marcha à souhait tant à l'aller qu'au retour. Malgré le temps très défavorable durant la récolte (bise très forte, pluie et froid), chaque ruche remplit sa hausse d'un miel très clair, d'une densité remarquable et de première qualité. L'essaimage a été absolument nul. Au début de juillet il s'est manifesté, à plusieurs reprises, des signes de miellée de sapin et de tilleul, mais la trop grande sécheresse coupa net ces belles apparences et espérances. La moyenne arrive, les deux récoltes comprises, de trente-cinq à trente-huit kilos par ruche.

A part cela je fis de nombreux essaims artificiels qui ne réussirent pas pour la plupart ; les rares que je pus amener à chef étouffèrent leurs reines par pelotonnement sans raisons plausibles ; la sécheresse, le pillage anodin mais presque quotidien, je pense, en furent les causes principales. Par deux fois j'arrivai assez tôt pour sauver des reines de ce pelotonnement insensé de leurs sujettes ; celles-ci réintroduites le soir même et le lendemain matin furent réacceptées sans autre difficulté. A un essaim de race Carniolienne, qui avait détruit sa reine, je donnai un et demi cadre d'œufs ; il me fit, à fin août, un élevage de trente cellules royales. La saison étant trop avancée je ne mis à part qu'un alvéole qui a donné une superbe reine qui est gardée soigneusement en prévision de l'orphelinage possible du printemps. Le 15 septembre tout était rentré dans l'ordre et toutes les jeunes majestés pondraient avec entrain. Si tous les éleveurs ont eu autant de déboires en ce qui concerne l'élevage, que le soussigné, leurs reines doivent revenir fort cher.

Le nourrissement d'automne n'a pas été trop onéreux pour les colonies qui ont été en montagne, mais il en est autrement des essaims qui se sont trouvés très faibles en août encore pour les causes énoncées ci-dessus.

En résumé, l'an 1921 a été assez favorable à l'apiculteur qui a pu transporter ses ruches au Jura, mais l'écoulement du miel a été un peu difficile au début.

Maintenant il ne reste plus qu'à mettre au point les colonies qui ne le seraient pas encore pour l'hivernage : voir si tout est bien calfeutré, matelas, aération, etc., puis bonne chance à tous pour la période de repos, au revoir à nos bestioles, à l'an prochain si Dieu nous prête vie.

P.-S. — Les essais de culture de lotier corniculé n'ont pas donnés les résultats mellifères attendus, ce qu'il faut attribuer d'une part à la sécheresse et d'autre part à la nature du sol. Après la pluie, les fleurs étaient abondamment visitées par les abeilles, mais je n'ai pas pu arriver à constater un apport quelconque.

\* \* \*

*G. Corhay, Etoy, le 15 octobre 1921.* — C'est le 11 octobre, par une de ces belles journées dont nous sommes gratifiés cet automne que j'ai fait la dernière revue, aussi il y avait assez d'animation au rucher. Aidé d'un de mes collègues qui est toujours dévoué en pareille occasion, nous avons visité chaque colonie et à peu près tous les cadres et nous

les avons trouvés tous garnis de miel, de pollen et encore de beau couvain, ce qui est d'un bon indice.

Les provisions ne font donc pas défaut, j'ai nourri à temps et je pense que l'hivernage sera bon.

Nous avons dû activer notre visite à cause des pillardes, surtout des guêpes qui, par ces belles journées, sont toujours en quête de quelque chose, aussi nous avions pris des précautions.

A cause de la sécheresse et surtout des gelées du mois d'avril, la récolte de miel a été en déficit dans notre contrée. Je n'ai guère fait plus de cinq à six kilos par ruche, tandis que mon collègue, plus favorisé que moi a fait près de quinze kilos en moyenne par ruche, ce qui est satisfaisant.

J'espère donc que l'année prochaine nous sera plus favorable et qu'il y aura abondance de miel pour tous les apiculteurs sans exception.

## Cires d'abeilles de Madagascar

(garantie pure)

import. de la plus grande maison  
exclusivité à

**G. J. Jeanmonod-Piguet**

5, Cours de Rive, Genève.

**Prix défiant toute concurrence**

Tous autres produits pour l'  
**AGRICULTURE**

**Farine de manioc, etc.**

Echantillons sur demande.

## J'offre à vendre

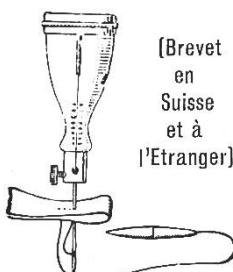
de 1907-1919, 13 années **BULLETIN APICOLE** non reliées à Fr. 2.50 le volume. S'adr. à **M. César Bourquin, Tramelan.**

A vendre 500 kg. Miel coulé garanti pur et de 1<sup>re</sup> récolte, ainsi que 200 kg. de 2<sup>me</sup> récolte (miel de forêt). Vente en bloc ou en petits bidons de 2 1/2, 5 et 10 kg. à conditions très favorables. Même adresse ruches Burky et matériel apicole. **M. Favre, Cormondrèche.**

## Ch. JAQUIER, apiculteur-constructeur, BUSSIGNY

Apiculteurs ! confiez vos commandes aux constructeurs professionnels, méfiez-vous des offres de prix trop bas, qui ne peuvent être que les conséquences de gens exerçant une autre profession et utilisant des matériaux de qualité inférieure. Toutes commandes de ruches D.-T. ou D.-B. faites avant le 1<sup>er</sup> février seront livrées à Fr. 48.— la pièce, complète, peinte selon désir, couverte tôle galvanisée, cadres, hauteur, etc. Installation de ruchers de tous genres.

Téléphone 35.



[Brevet  
en  
Suisse  
et à  
l'Etranger]

## Alène à coudre "Bijou,, avec navette "Manufix,,

fait les arrière-points comme une machine. La plus grande invention pour réparer soi-même toutes sortes de cuir et étoffes, souliers, harnais, couvertures, etc

« Bijou » est une fabrication originale en aluminium, la navette en cuivre. La bobine contenue dans la navette émet le fil comme une machine à coudre. « Bijou » n'est pas surpassé malgré toutes les charlataneries de la concurrence et les imitations sans

valeur, en bois, avec de longs crochets etc., trouvant seulement le cuir ou l'étoffe, cassant le fil, gâchant la couture, instruments qui ne sont pas économiques à cause de leur procédé de faufiler, exigeant beaucoup de temps. « Bijou » n'a ni faufileuse, ni outil spécial. Pour dévier la concurrence, je fournis le « Bijou » avec 3 aiguilles et 1 bobine avec fil, jusqu'à fin janvier, au prix actuel de revient de Fr. 3.50 au lieu de Fr. 5.40, avec navette. J'ajoute gratuitement une navette « Manufix » si cette annonce est jointe à la commande. Produit original suisse.

23128

Ch. TANNERT, Starenstrasse, 2, BALE, 7.